



Dossier du BHI N° S3/7355

LETTRE CIRCULAIRE 85/2004
9 décembre 2004

**PUBLICATION S-62 DE L'OHI "Codes pour les producteurs d'ENC"
Edition 2.0, décembre 2004**

Référence : 1) Lettre circulaire du BHI N° 64/2002 du 19 décembre 2002
2) Lettre circulaire du BHI N° 2/2003 du 8 janvier 2003

Monsieur le Directeur,

Les lettres circulaires No. 64/2002 et No. 2/2003 annonçaient respectivement la parution des éditions 1.0 et 1.1 de la publication S-62 de l'OHI. Par la suite, l'apport de modifications mineures à la publication a abouti à la publication des éditions 1.2 (mars 2003) et 1.3 (octobre 2004) qui ont été mises à disposition sur le site Web de l'OHI.

Le succès de la norme S-57 de l'OHI et sa reconnaissance, dans des milieux externes à l'OHI, en tant que norme puissante et efficace pour le transfert des données géographiques, a incité un certain nombre d'agences/de sociétés productrices de données géospatiales à se lancer dans la production de données S-57, généralement pour des utilisations autres que celles associées à l'hydrographie. Le format S-57 exige que les en-têtes de fichiers incluent des codes à deux caractères pour les producteurs. Par conséquent, une procédure d'enregistrement de ces codes pour les producteurs « non-OHI » a été lancée sur l'Open ECDIS Forum (OEF). A ce jour, approximativement 60 codes producteurs ont été enregistrés sur l'OEF (www.openecdis.org).

Le BHI a récemment été contacté par l'opérateur OEF afin d'harmoniser l'enregistrement des codes producteurs sur l'OEF et le contenu de la S-62, afin d'éviter toute confusion possible pour les utilisateurs. Après avoir examiné les deux documents, il a été convenu que l'ancienne section de la S-62 sur les « Organisations internationales » serait mieux située sur l'OEF et que le titre de la S-62 devrait être simplifié pour "Codes pour les producteurs d'ENC", étant donné qu'il est peu probable que l'une de ces organisations internationales produise des données ENC. La seule exception est le code OHI nécessaire, par exemple pour les données d'essai ENC contenues dans la S-64, qui ont été incluses dans la dernière section "Autres" de la S-62. Une référence à la nouvelle localisation, sur l'OEF, de la section « Organisations internationales » a été incluse dans l'avant-propos.

Les modifications décrites ci-dessus justifient que la nouvelle édition soit renumérotée 2.0 (au lieu de 1.4). L'[Edition 2.0 de la S-62](#) est disponible sur le site Web de l'OHI. Tous les commentaires susceptibles d'être formulés sur cette nouvelle édition seront les bienvenus.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Barbor', is written over a horizontal line.

Contre-amiral Kenneth BARBOR
Directeur